

Société Anonyme Coopérative Ouvaton
Assemblée Générale du samedi 23 juin 2007
Lavoir Moderne Parisien – Rue Léon - Paris

Rapport sur le fonctionnement et sur le contrôle interne.
Pour le Directoire : Alexis Braud - Président

En application des dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code du commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de vos organes statutaires de décision,
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Cette obligation s'applique à l'ensemble des Sociétés Anonymes, quelles que soient leur taille. Elle suit un canevas globalement normalisé. Compte tenu des spécificités d'Ouvaton, et en particulier de sa taille microscopique, l'exercice peut paraître formel. Il l'est.

Ce rapport est très proche de ceux qui furent réalisés les années passées car la situation a peu évolué au cours de l'année 2006 qui a été très fortement tournée vers notre nouveau logiciel de gestion incluant, enfin, la dimension comptable qui manquait au précédent et qui nous obligeait à des bricolages nécessitant beaucoup d'interventions humaines. Même si cela a été très laborieux comme nous venons de le voir avec le rapport de gestion.

En 2008, en revanche, il y aura à dire puisque c'est au cours de l'exercice que nous vivons actuellement que les modifications structurelles apparaîtront.

Concernant le fonctionnement des organes statutaires

Le Conseil d'Administration était composé jusqu'au 3 juin de : Raphaël Mazoyer, Julien Aymerick Demange, Alexis Braud, Renaud Nel Morvan, Yann Droneaud, Esther Joly, Jean-Marie Malsacré, Rodéric Aarsse, Dominique Hausser et Igor Maynaud.

Le Conseil de Surveillance issu de notre dernière Assemblée Générale était quand à lui composé, au 31 décembre de : Renaud Morvan, Esther Joly, Rodéric Aarsse, Yann Droneaud, Dominique Hausser, Igor Maynaud, Philippe Ladame, Grégoire Métral et Nicolas Poulain.

Alexis Braud a été nommé au Directoire lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 3 juin 2006. Jean-Marie Malsacré, qui était physiquement hors de France à cette date, a été nommé membre du Directoire lors de la réunion de 23 septembre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil d'Administration s'est réuni formellement, c'est-à-dire physiquement, les 13 janvier, 17 février et 16 mai, puis le Conseil de Surveillance les 3 juin, 23 septembre et 25 novembre 2006.

Aucune des réunions statutaires qui se sont tenues n'a été provoquée par la demande de la proportion de ses membres prévues par nos statuts.

Les convocations aux réunions se font par courrier électronique après avoir obtenu le plus large consensus sur la date choisie. Toutes se sont déroulées à Paris, en des lieux divers. Les éléments nécessaires à la bonne information des administrateurs sont donnés en ligne en flux continu. D'une manière générale, les informations disponibles sont mises à disposition sur les listes de discussion internes.

Au cours de l'exercice écoulé, la principale activité de la coopérative était en lien avec le suivi de fabrication de notre nouvel outil de gestion et les préparatifs liés à la nouvelles plate-forme.

Esther Joly a poursuivi son travail de suivi des procès verbaux de réunions.

Concernant les procédures de contrôle interne

Vous le savez, notre fonctionnement n'est pas dans les standards de celui des Sociétés Anonymes. Mais nous ne sommes pas non plus une Société Anonyme standard. La faiblesse apparente de nos règles de contrôle interne résulte de l'absence de salariés et de l'éclatement géographique des responsables bénévoles. Nous ne pouvons nous appuyer sur une information obligatoirement partagée, dans le sens où il serait matériellement impossible de passer outre, pour limiter les risques de malveillance. La rigueur de notre gestion financière et de la maîtrise des risques repose en grande partie sur la confiance accordée aux uns et aux autres.

Conformément aux décisions prises, nous avons opté pour un contrat de domiciliation mais les paiements continuent pour le moment, pour des raisons pratiques, d'arriver au domicile du Président du Directoire.

En pratique, et même si rien ne l'y oblige formellement, le Président informe les administrateurs dès que la coopérative est saisie par courrier envoyé à son domicile d'une question importante et les administrateurs n'ont pas constaté, au cours de cet exercice, que des informations de ce type leur étaient cachées.

Un contrôle annuel externe est réalisé par le Commissaire aux Comptes. Ce contrôle externe consiste en une étude sur place des pièces comptables de la Société. Il est réalisé par deux professionnels et dure une demi-journée sur site. L'examen des documents qu'ils emportent se poursuit ensuite en leurs locaux. Ce contrôle régulier peut être complété par une intervention à tout moment si le Commissaire aux Comptes le juge nécessaire. Ce contrôle sur pièces du Commissaire aux Comptes n'est que la partie la plus visible de leur mission qui s'exerce de façon permanente. En plus de différents contacts oraux sur la bonne marche de l'entreprise, le Cabinet

consulte par exemple régulièrement notre site et les forums afin de se tenir informé du fonctionnement de la Coopérative.

La comptabilité est réalisée sur le logiciel Ciel Compta. Le Président du Directoire dispose seul de la signature sur le chéquier. La Coopérative dispose d'une carte bancaire.

Il n'existe pas à proprement parler de procédures de contrôle financier interne mais les membres ici présents peuvent témoigner que les décisions prises font l'objet de débats préalables durant lesquels sont largement exposés les enjeux et les informations disponibles.

Les gros achats sont systématiquement décidés collectivement. Les livraisons sont effectuées indifféremment en salle machine ou chez Rodéric Aarsse dont le domicile sert d'entrepôt à Ouvaton. L'accès à la salle machine est disponible pour plusieurs personnes qui peuvent ainsi s'assurer que les machines achetées sont bien dans la baie. Dans l'ancien data-center, aucune machine ne pouvait sortir de la baie sans être inscrite sur le registre de la salle machine. Ce n'est plus le cas maintenant et c'est donc en théorie facteur de risque dans le cadre de ce rapport. Cela étant, comme toutes nos machines en baie sont actives et monitorées, un retrait en contrebande serait immédiatement signalé par l'infogérant.

Nous n'avons pas réalisé d'inventaire depuis celui de la dernière Assemblée Générale car la période liée à la migration n'est pas la plus propice. Dès que la plateforme Ouvaton II sera définitivement démantelée et que seules les machines rationnellement utilisées demeureront en baie, nous effectuerons un nouveau pointage qui visera cette fois à réformer plusieurs machines dont un certain nombre se trouve déjà chez Rodéric. Ces machines réformées seront revendues.

Un autre point important de contrôle est celui de la ressource des machines. Il est en effet nécessaire de pouvoir veiller collectivement à ce que des serveurs, des disques durs ou de la bande passante ne soient pas détournés au profit de certains, sans facturation. Plusieurs personnes ont accès à des graphiques qui indiquent de manière dynamique différents paramètres sur les serveurs. Des anomalies importantes ou nouveautés seraient donc rapidement relevées. A noter que ces outils d'observation ne sont encore pas mis en place de la même manière avec notre nouvelle plate-forme car cela n'était pas prioritaire. Mais toutes les machines étant monitorées par notre prestataire, il n'y aura pas de difficulté à rendre accessible visuellement un certain nombre de données.

La présentation d'un organigramme ventilant les responsabilités en matière de fonctions administratives et comptables n'a pas grand sens dans notre société dans la mesure où celles-ci sont éminemment concentrées.

75% des paiements ont encore été opérés par carte bancaire en 2006, le reste arrive par chèque. Un logiciel en ligne permet leur enregistrement et crédite le compte du sociétaire ; Il en va de même, automatiquement, pour les paiements par carte bancaire.

Plusieurs personnes ont accès à cet outil de gestion et peuvent éditer les comptes.

Une possibilité de fraude serait que des chèques soient détournés quoique enregistrés au crédit du compte des sociétaires qui les ont émis. Cela est rendu difficile par le fait que le logiciel qui cumule les enregistrements des comptes sociétaires est fabriqué et contrôlé par un autre administrateur. C'est le cumul mensuel des paiements enregistrés sur les comptes sociétaires qui est inscrit en comptabilité. Ce chiffre doit donc correspondre avec les dépôts en banque faute d'être repéré par le Commissaire aux Comptes.

L'erreur inexpliquée qui demeure chaque année malheureusement n'est pas significative cette année encore. On peut donc raisonnablement estimer qu'il existe un contrôle a posteriori des encaissements dont le total rappelons-le est assez faible, surtout en excluant les cartes bancaires. Seul une non facturation par le système, en échange d'un paiement parallèle, pourrait donner lieu à un détournement qui serait repéré par observation des comptes qui n'enregistrent pas de paiement. Le nouveau système de gestion de Gloux inclut un journal d'opération qui réduit encore le risque de fraude dont il faut convenir qu'il est déjà assez faible.

Conclusion

Bien que le fonctionnement de notre coopérative ne soit pas orthodoxe, en comparaison de la majorité des Sociétés Anonymes, des axes de progrès peuvent être mis en œuvre tout en maintenant la structure légère et éclatée que nous avons, et dont il est exclu que nous nous départissions à court terme. Toutes les évolutions programmées n'ont pas encore été mises en œuvre mais aucune difficulté particulière n'a été nourrie par ces questions.